

ECOLE COMMUNALE DE
Bourgeois



Rixensart
02.653.75.83



*Vouloir arriver c'est avoir déjà
fait la moitié du chemin.*

A. Capus



Table des matières	2
1. Notre école	4
2. L'équipe	5
3. Organisation générale	7
A. Horaire	7
B. Accueil extrascolaire	8
C. Sécurité	9
D. Repas	10
E. Fréquentation scolaire	11
F. Notions de discipline générale	12
G. Tutelle sanitaire et Centre PMS	13
H. Santé	13
I. Vie culturelle, classes de dépaysement, budget	15
J. Site internet	16
K. Ramassage scolaire	17
4. Règlement des études	18
5. Règlement de la bibliothèque	21
6. Projet d'établissement	22
7. APEB	28



8. Agenda des bulletins et rencontres Parents/Enseignants29

9. Calendrier des congés scolaires30

Site internet de l'école : <http://ecoles.rixensart.be/bourgeois/>

Courriel direction : direction.bourgeois@ecoles.rixensart.be

Courriel secrétariat : secretariat.bourgeois@ecoles.rixensart.be



LE ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) COMMUN À TOUTES LES ÉCOLES COMMUNALES DE LA COMMUNE DE RIXENSART FERA L'OBJET D'UN DOCUMENT À PART ENTIÈRE.

1. Notre école

Quiconque fréquente l'Ecole communale de Bourgeois doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale.

Les différents projets et règlements repris dans ce document s'appliquent aux élèves, aux parents, aux enseignants et à toute personne se trouvant dans l'enceinte de l'établissement scolaire. L'inscription dans l'école implique leur acceptation.

Ils sont d'application pour toute activité organisée dans le cadre scolaire, que ce soit à l'école, aux abords de l'école ou lors d'activités organisées à l'extérieur de l'école, y compris en dehors des jours de cours.

Le Pouvoir Organisateur, l'équipe éducative, les enfants, selon leur degré de responsabilité prendront toutes les mesures pour assurer une qualité et une sécurité satisfaisantes de l'environnement scolaire.

L'Ecole communiquera aux parents et aux enfants les projets éducatif, pédagogique et d'établissement. Elle s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre aux besoins de chacun, dans la mesure de ses possibilités, à proposer une guidance efficace, à soutenir celui qui connaîtrait des difficultés momentanées dans un climat de transparence et de dialogue.

L'ÉCOLE COMPORTE DEUX IMPLANTATIONS

Place Cardinal Mercier, 14 1330 Rixensart Tél. : 02/ 653 79 59  Classes maternelles	Rue Lambermont, 12 1330 Rixensart Tél. : 02/ 653 75 83 Email : direction.bourgeois@ecoles.rixensart.be Site : http://ecoles.rixensart.b  Classes primaires
--	--

2. L'équipe

(sous réserve de modifications)

Direction : Mme Geneviève HARDENNE

A. Section maternelle

Titulaires :

- Accueil-M1 : Mme Justine Verschaeve
- M2 : Mme Aline Missart $\frac{3}{4}$ temps et Mme Saskia $\frac{1}{4}$ temps (le vendredi)
- M3A : Mme Sophie Nootens
- M3B : Mme Zoé Cammaert

Puéricultrices : Mme Caroline Dubois

Mme Céline Lecomte

Psychomotricité : Mr Mathis Winckler et Mme Laura Eid

Encadrement CAPE : Mme Mélissa Masi à mi-temps

Accueillant(e)s :

- Mme Sihem Habibi
- Mme Sylviane Anciaux
- Mme Annick Servais
- Mme Magali Derock
- Mme Virginie Piron

Technicien(ne)s de surface :

- Mr Alexander Obando Cortes
- Mr Marc Weikmans

B. Section primaire.

Titulaires :

- P1 : Mme Nathalie Hennebicq (4/5 temps) et Mme Chrystel Vandoorne (le vendredi)
- P2 : Mme Céline Cherry
- P3A : Mme Alicia Suarez Garcia
- P3B : Mme Estelle Degueldre
- P4 : Mr Denis Vanobberghen
- P5 : Mme Catherine Davin (4/5 temps) + Mme Alyssia Van Nieuwenhove (1/5 temps le mardi)
- P6 : Mme Jennifer Dumont
- Périodes d'Accompagnement Personnalisé (AP)/Co-Enseignement :
 - Mme Chrystel Vandoorne + ?
 - Les enseignants de P3-P4-P5-P6 pour deux ou trois périodes (réinvestissement des heures de néerlandais)

Les professeurs spéciaux :

- Néerlandais : - Mme Nicole Fallier
- Education physique : Mr Quentin Goffinet
- Religion catholique : Mr Bérengère Jacquemotte
- Religion islamique : Mme Faouzia Ennafia
- Morale : Mme Françoise Thoen
- CPC1 : Mme Julie Lanoo (P4-P5-P6) et Mme Françoise Pavot (P1-P2-P3A-P3B)
- CPC2 : Mme Julie Lanoo

Encadrement CAPE : Mme Ann-Sophie Margot à mi-temps

Secrétariat : Mme Céline Vervaeren

Accueillantes :

- Mme Nathalie Fléron
- Mme Murielle Weustenberg
- Mme Annick Servais
- Mme Virginie Piron
- Mme Magali Derock
-

Technicien(ne)s de surface :

- Mr Alexander Obando Cortes
- Mme Alejandra Manosca Zuluaga
- Mme Justine De Reege

Les bénévoles qui nous aident dans différents niveaux : bibliothèque, conteuse, ...

3. Organisation générale

L'école communale de Bourgeois accueille les enfants de 2 ans $\frac{1}{2}$ à 14 ans de tout milieu et de toute tendance philosophique.

A. Horaire



	MATIN		APRÈS-MIDI	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Section maternelle	8h25	12h00	13h25	15h05
Section primaire	8h25	12h00	13h25	15h05

✍ Section maternelle, les cours s'organisent de **8h45 (début des activités)** à 12h00 et de 13h25 à 15h05.

Les enfants sont accueillis par les enseignantes de 8h10 à 8h40.

A partir de 8h45, les activités commencent.

Merci donc de veiller à arriver au plus tard pour 8h40.

Pour une question de sécurité, la porte d'entrée est fermée à 8h45.

Si, exceptionnellement, vous avez un contretemps qui vous empêche d'arriver à l'heure, il est impératif d'appeler le secrétariat qui se chargera de prévenir un membre de l'équipe maternelle qui viendra vous ouvrir (02/653 75 83).

L'école maternelle est obligatoire à partir de 5 ans.

Les parents qui reviennent chercher leurs enfants durant le temps de midi attendent dans le couloir. Ils ne sont pas autorisés à entrer ni dans le réfectoire, ni dans les classes afin de ne pas perturber la bonne organisation des repas.

✍ Section primaire, les cours s'organisent de 8h25 à 12h00 et de 13h25 à 15h05.

Il est indispensable de respecter les horaires et de veiller à ce que les enfants arrivent à l'heure afin de ne pas perturber le début des cours et pour que la journée puisse démarrer sereinement pour chacun.

Chaque arrivée tardive est répertoriée mensuellement dans le journal de classe. Trop d'arrivées tardives amèneront la Direction à prendre des mesures plus contraignantes.



B. Accueil extrascolaire

✍ L'école est ouverte de 7h à 18h dans chaque section.

✍ Un accueil - temps libre est organisé de 7h à 8h10 et de 15h15 à 18h et le mercredi de 12h10 à 18h dans chaque section.

Les redevances sont fixées comme suit :

- Accueil du matin de 7h à 7h40 : forfait de 0,75 €
- Accueil du matin à partir de 7h40 jusqu'à 8h10 : gratuit
- Accueil du midi : gratuit
- Accueil du soir : gratuit de 15h15 à 15h45, payant par demi-heure de 15h45 à 18h
- Accueil du mercredi après-midi : gratuit de 12h10 à 12h20, payant par demi-heure de 12h20 à 18h

Tarif :

- 1^{er} enfant : 0,75 € par demi-heure
- 2^{ème} enfant : 0,60 € par demi-heure (soit 20 %)
- 3^{ème} enfant : 0,45 € par demi-heure (soit 40 %)

En cas de dépassement de l'horaire, une redevance de 5,15 € par demi-heure et par enfant sera appliquée.

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire payant du soir et du mercredi après-midi, toute demi-heure entamée est considérée comme due.

Ils sont assurés par le personnel engagé par le Pouvoir Organisateur.

Si pour une raison quelconque, l'accueillante qui assure le service du matin devait être absente, l'enfant sera accueilli automatiquement dans l'autre implantation.

C. Sécurité

- 1) Dans le cadre de l'horaire ci-avant, les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe éducative.
- 2) L'élève emprunte le chemin le plus court, de la maison à l'école et vice-versa.
- 3) Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou de la personne accompagnante, jusqu'à la grille à l'arrivée et au passage de la grille ou à la fin du rang à la sortie.

4) ORGANISATION DES ENTRÉES ET DES SORTIES :

Section maternelle :

Le matin, les parents accompagnent leurs enfants dans le local Accueil-Temps libre jusqu'à 8h10.

Après 8h10, les enfants sont accueillis par les enseignantes.

A 15h05, les parents reprennent leurs enfants à la grille de l'école. Les enfants attendront soit dans la petite cour devant le bâtiment soit dans les couloirs suivant les conditions climatiques.

A partir de 15h15, les enfants seront en accueil-temps libre. Les parents pourront les reprendre soit dans le local Accueil-Temps libre, soit dans la cour de récréation.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les autres locaux.

Lorsque les enfants doivent quitter l'école accompagnés d'une autre personne que la personne habituelle, veuillez nous prévenir :

- soit par un mot donné à la titulaire et/ou à l'accueillante.
- soit par téléphone (**en cas d'imprévu**) au 02/653 79 59 ou 02/653 75 83

Section primaire :

Pour la sécurité et le bien-être de chacun, l'entrée des enfants se fait suivant les modalités suivantes :

- jusqu'à 7h55 : via la rue Lambermont (après cette heure, la surveillance s'effectue dans la cour de récréation)
- à partir de 7h55 : via la rue Saint-Roch.

La sortie des enfants se déroule comme suit :

- de 15h05 à 16h30 : via la rue Saint Roch.
- à partir de 16h30 : l'entrée via la rue Lambermont sera également ouverte.

L'enceinte de l'école primaire et de l'école maternelle est réservée prioritairement aux enfants. Les parents ne sont PAS autorisés à pénétrer dans la cour de récréation.

Nous demandons donc aux parents de déposer et de reprendre les enfants à la grille de la cour de récréation ou au Quai du Tram (si l'enfant prend le rang) afin de faciliter le travail de surveillance des membres de l'équipe éducative.

Un rang est organisé chaque jour. L'enfant qui prend le rang doit avoir une carte de sortie qui atteste de l'autorisation parentale.

La première semaine du mois de la rentrée, les parents des enfants de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires seront autorisés à entrer dans la cour, attendre que les rangs se forment et conduire les enfants dans leur classe.

!!! En cas de sortie avec une personne inhabituelle, il est impératif de prévenir la titulaire par un mot au journal de classe ou de téléphoner au secrétariat au 02/653 75 83 !!!

Les enseignant(e)s sont disponibles (suivant horaire) en cas de besoin de 8h10 à 8h25 (en primaire) et de 8h10 à 8h40 (en maternelle) dans la cour de récréation.

D. Repas

Des repas chauds et/ ou du potage sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Le mercredi : uniquement potage.

Les commandes se font via l'application APSchool qui est accessible jusqu'au 19 du mois précédent à minuit.

Le menu est posté sur la même plateforme aux alentours du 10 de chaque mois.

Tarif : Repas chaud (maternelles) : 3,75 €

Repas chaud (primaires) : 4,20 €

Potage : (maternelles) : 0,50 €

Potage : (primaires) : 0,65 €

 A l'école maternelle, il y a un service. Les enfants mangent donc tous en même temps, mais ils sont répartis en 3 groupes afin de dîner calmement.

A 12h45, les enfants des classes d'Accueil et de 1^{ère} maternelle commencent leur sieste dans le local prévu à cet effet.

 A l'école primaire, repas chauds dans le réfectoire.

Les enfants sont servis à table.

Les repas tartines se prennent en classe sous la surveillance des titulaires.

Aucun élève ne quitte le réfectoire ou sa classe avant 12h20.



En cas d'absence, le repas ne pourra pas être remboursé le premier jour. Le remboursement pourra s'effectuer pour les jours suivants pour autant que la direction ou le secrétariat ait été prévenu avant 10h (**jours ouvrables**).

Afin de préserver la santé de nos élèves, nous vous demandons de veiller à ce qu'ils emportent des collations saines.

Tant en maternelle qu'en primaire, les collations seront fournies par les parents.

Chaque semaine, si l'école a reçu une réponse favorable, un fruit ou un légume sera distribué dans le cadre du programme européen pour la promotion des « Fruits et légumes à l'école ».

Merci aussi de veiller à mettre un goûter à votre enfant s'il reste à l'Accueil-Temps libre.



E. Fréquentation scolaire

L'école est obligatoire dès 5 ans. L'élève est tenu de participer à tous les cours, les sports (y compris la natation), les ateliers, les voyages et les activités pédagogiques. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la Direction après demande dûment justifiée. Toute absence doit être justifiée par écrit en utilisant les documents distribués en début d'année et remis à la titulaire de classe. Un certificat médical est exigé pour une absence supérieure à trois jours. Les motifs doivent être remis au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et, au plus tard le 4^{ème} jour d'absence dans les autres cas. **La direction ne fera plus de rappel via une carte d'absence. Dès lors, sans justificatif rendu à temps, l'absence sera directement considérée comme injustifiée.**

Aucune justification d'absence ne sera acceptée par mail.

Si vous êtes appelés en journée pour venir chercher votre enfant parce qu'il est malade, merci de fournir malgré tout un justificatif d'absence, car ce dernier est exigé par les services de vérification. Nous savons bien entendu pourquoi votre enfant s'est absenté, puisque c'est nous qui vous avons appelés, mais nous ne pouvons pas justifier nous-mêmes cette absence. Le justificatif doit venir des parents et non de l'école.

Il n'est pas permis de s'absenter pour prolonger ses vacances ou pour prendre quelques jours durant l'année scolaire !

A partir de 9 demi-jours, les absences non valablement motivées seront signalées à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire suivant la législation en cours.

Pour les enfants des classes maternelles, nous vous remercions de nous avertir en cas d'absences prolongées des enfants (vacances, maladies, ...)

En cas de maladies contagieuses (varicelle, scarlatine, méningite, coqueluche, ...), il est impératif de prévenir la Direction au plus vite.

F. Notions de discipline générale

- L'élève doit être poli et respecter toute personne rencontrée dans l'établissement : enseignant(e) s, personnel auxiliaire...
- Tout élève ne respectant pas les règles de vie établies pour le bon fonctionnement de l'école accepte les sanctions des enseignant(e) s et du personnel auxiliaire, allant de la simple remarque à la retenue ou à des charges d'intérêt collectif, sans aucune intervention des parents dans la discipline régnant au sein de l'école.
- Toute punition demandée par l'intermédiaire du journal de classe sera paraphée par les parents et remise dans le délai indiqué, voir fiche de comportement à la page 14 et 15 du journal de classe pour les élèves de primaire.
 - **3 remarques = punition**
 - **6 remarques = punition**
 - **9 remarques = retenue (une matinée dans le bureau de la Direction avec du travail scolaire et/ou d'intérêt général)**
- Les éventuelles justifications sont demandées confidentiellement à l'enseignant (e) concerné (e) et / ou à la direction.

Aucune explication ne sera donnée dans la cour ou à la grille.
- L'équipe éducative se réserve le droit exclusif de faire régner la discipline au sein de l'établissement. Les parents ayant des remarques à formuler les communiquent à la direction ou aux titulaires, qui répercutent et sanctionnent, le cas échéant. Aucun règlement de compte, de la part des parents, ne sera accepté dans les limites de l'école.
- L'élève est tenu de respecter tout le matériel mis à sa disposition.
- Toute excentricité vestimentaire sera évitée, l'élève adopte une présentation décente, le non-respect des remarques à ce propos entraînant sanctions. Les vêtements trop courts sont interdits. La longueur acceptée pour les shorts, jupes et robes sera au maximum de 8 cm au-dessus du genou.
- Aucun objet dangereux ou de valeur n'est apporté à l'école, l'assurance n'intervient pas lors de leur disparition ou détérioration.
- Chaque jour, l'élève veille à ranger et récupérer ses effets personnels (vêtements, sac de sport, boîte à tartines,...). Les objets non marqués et non réclamés ne seront pas entreposés plus de quinze jours.
- L'élève respecte l'environnement de l'école et assure la propreté collective.
- Aucune « vente » ne peut se faire entre enfants en dehors du cadre prévu par l'équipe éducative.
- Pour les élèves, les lecteurs CD portables, MP3, PSP, GSM, montres connectées ou autres appareils de ce genre sont interdits dans l'enceinte de l'école. La présence de ces objets dans l'enceinte de l'école, même éteints entraînera confiscation, même lors des journées pédagogiques.

- Sont interdits dans l'école : jeux de collections de toutes sortes. Ceux-ci débouchent hélas trop souvent sur des disputes, des convoitises, du commerce et même des vols ... !
- Il est interdit de distribuer les cartons d'invitation pour les anniversaires au sein de l'école afin de ne pas heurter la sensibilité des enfants qui ne seraient pas invités. Seule exception : si tous les élèves de la classe sont invités.
- Non aux piercings apparents pour tous.
- Non aux baskets à roulettes.
- Il est strictement interdit à quiconque de fumer dans l'enceinte de l'école (même lors des festivités, ex : fancy-fair).

G. Tutelle sanitaire et Centre Psycho-Médico-Social

Notre école dépend du Centre **PMS** de Wavre 3 : Rue Provinciale, 213

1301 Bierges/Tél.: **010/40 01 50**

Ce sont les parents qui doivent introduire une demande afin d'obtenir une aide, un conseil, un avis extérieur à l'école.

Le **PSE** de Wavre se charge d'assurer la visite médicale et la gestion d'épidémies.

Tél : **010/22 38 95**

H. Santé

a) Les parents se doivent de déclarer à la direction de l'école les maladies contagieuses suivantes : rougeole, rubéole, oreillons, scarlatine, coqueluche, conjonctivite, tuberculose, méningite, varicelle, hépatite, poliomyélite, diphtérie, salmonellose, gale, teignes, impétigo, herpès, verrues plantaires, pédiculose (poux), molluscum contagiosum ou toute autre maladie contagieuse (ex. : Covid-19). Le centre de santé est seul habilité à prendre une décision en la matière : évincer un élève, faire fermer l'école, alerter l'inspection d'hygiène ...

Des examens médicaux obligatoires sont pratiqués par les services de promotion à la santé à l'école afin de faire le bilan de santé de l'élève. Ils sont organisés pour les classes de 1ère et 3ème maternelles ainsi que pour les classes de 2ème et 6ème primaires. Pour la classe de 4ème primaire, un examen sensoriel de la vue est organisé à l'école. L'équipe médicale peut toujours se déplacer au sein de l'école pour différents problèmes liés à la santé de l'enfant.

Poux : La prévention et les soins sont sous la responsabilité des familles. Il est demandé aux parents de vérifier régulièrement la tête de leurs enfants et d'avertir l'école au plus tôt. L'arrêté du 14 juillet 2011 prévoit la possibilité d'une éviction de 3 jours maximum pour les élèves atteints de pédiculose persistante malgré les

recommandations du service chargé de la promotion de la santé et du CPMS (les parents seront avertis de leur passage), le retour à l'école étant conditionné par la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de poux, ou par le passage préalable au service ou au centre.

b) Médicaments :

L'enfant doit être idéalement en possession de tous ses moyens pour pouvoir effectuer un travail scolaire efficace. S'il n'est malheureusement pas apte à suivre les cours, il ne doit pas être conduit à l'école. S'il convenait, de manière impérative qu'il prenne des médicaments pendant qu'il est à l'école, la procédure qui suit doit être obligatoirement respectée :

- Un certificat médical qui indique clairement l'obligation de prendre un médicament pendant les heures de cours, la description du médicament et la posologie doit être remis au titulaire de classe ;
- Un écrit émanant de la personne exerçant l'autorité parentale sur l'élève doit être remis au titulaire pour demander explicitement la collaboration de l'école pour dispenser le médicament ;
- Le médicament doit être remis au titulaire.

Le personnel enseignant ne dispose d'aucune compétence particulière pour dispenser un médicament. La procédure qui vient d'être décrite ci-dessus est réservée au cas où la prise de médicaments pendant les heures d'école est indispensable. Il ne doit s'agir que de cas exceptionnels.

Si l'enfant ne se sent pas bien au cours de la journée, ses parents (ou personnes renseignées sur la fiche signalétique) seront immédiatement avertis par téléphone.

En cas de problème, nous vous rappelons :

- qu'il est formellement interdit de confier un enfant malade ou montrant des signes de fatigue anormale ou de maladie.
- qu'aucun enseignant ne peut jamais transporter un élève malade ou blessé dans son propre véhicule.
- que les frais médicaux engagés par un enseignant devront lui être remboursés dans les plus brefs délais.
- qu'en cas d'accident ou de malaise, les parents seront prévenus le plus rapidement possible ; toutefois, n'importe quel membre de l'équipe éducative se réserve le droit d'appeler tout médecin disponible ou le service 112.

I. Vie culturelle, classes de dépaysement, budget

Dans toutes les classes (Accueil → 6ème primaire) des activités musicales, théâtrales, sportives, des visites de musées, des animations scientifiques, sont proposées aux enfants avec la participation financière des parents.

Des classes de dépaysement (vertes, de mer, ...) sont organisées par degré en primaire P1/P2, P3/P4 et P5/P6 tous les 2 ans dans le but de découvrir un nouvel environnement et permettre à l'enfant de vivre une vie de groupe autre que celle de la classe.

Une expérience extra-muros est prévue chaque année en 3^{ème} maternelle.

Budget : prévisions maximales du coût des classes de dépaysement pour 26-27/27-28

	Classes concernées	Durée	Année scolaire	Coût maximum
Classes découvertes, vertes, mer, neige, péniche, capitale, ...	M3	2 ou 3 jours À confirmer	2026-2027	126,54 €
	P1/P2	5 jours	2027-2028	350 €
	P3/P4	5 jours	2027-2028	350 €
	P5/P6	9 ou 10 jours	2027-2028	750 €

Ces classes de dépaysement seront des portes ouvertes à de nombreux apprentissages, des pédagogies diversifiées, des expériences de vie en groupe. Un échelonnement de paiement sur deux ans est proposé aux parents.

Estimation des frais des activités culturelles et/ou sportives (année scolaire 2026-2027)

 Section maternelle :

Classes d'accueil, de M1, de M2 et de M3 : maximum 56,94 € pour l'année scolaire

Les coûts supérieurs à cette somme seront pris en charge par les subventions reçues pour les élèves d'accueil, de M1, de M2 et de M3.

Classe de M3 :

- Piscine : max.2 €/séance (le coût du transport peut être demandé aux parents) en fonction de la réouverture de la piscine de Rixensart

Section primaire :

- Une à 2 séance(s) de théâtre : 6,50 €/séance (le coût du transport peut être demandé aux parents)
- 2 à 3 animations scientifiques Cap Sciences: + ou - 15 € /séance
- Classes d'eau (P2, P3, P4, P5 et P6) : 10 € pour les 2 jours + le prix du transport
- Sorties ou activités suivant les projets de la classe : maximum 100 €/an
- Jeunesses musicales P1 et P2 : 10 séances + ou - 30 €
- Jeunesses musicales P3 et P4: 5 séances + ou - 15 €
- Activité vélo (P5/P6) : + ou - 10 € (pas chaque année)
- Activités sur le bien-être, le bien-vivre ensemble, le harcèlement : + ou - 20 € (pas chaque année)
- Territoire de mémoire (P6) : + ou - 25 € (pas chaque année)
- Animations bois (toutes les classes) : + ou - 20 €
- Rallye lecture (toutes les classes) : + ou - 15 €
- Spectacle de L'Enfant des Etoiles : + ou - 25 € (pas chaque année)
- Animations sur le bien-être animal : + ou - 15 €
- Piscine : max. 2 €/séance (le coût du transport peut être demandé aux parents) en fonction de la réouverture de la piscine de Rixensart
- Activités sportives au complexe sportif de Rixensart : coût du trajet

Frais extrascolaires facultatifs :

Photos scolaires, abonnements divers, repas et garderie

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter la Direction.
Les activités seront facturées via l'application APSchool. Les activités seront remboursées en cas d'absence de l'élève.
Si les frais dépassent 50 €, un paiement échelonné peut être mis en place.
Pour le remboursement des repas : voir p11

J. Site internet : <http://ecoles.rixensart.be/bourgeois/>

Nous possédons une adresse internet et une page facebook où seront diffusés des travaux, des photos de groupes, d'activités diverses, sorties, classes de dépaysement à titre pédagogique et informatif.

Ni nom ni prénom n'accompagneront les photos afin de protéger l'anonymat des familles. Vous y trouverez également des renseignements divers tels que l'organisation des classes, les listes des fournitures scolaires, le ROI, la fiche d'inscription, le carnet de l'école, ...

En début de chaque année scolaire, un document autorisant ou non la diffusion de photos sur lesquelles se trouverait votre enfant vous sera remis. Il sera à compléter et à rendre à la titulaire de votre enfant.
Si ce document n'est pas rendu, l'école considérera que vous donnez votre accord.

K. Ramassage scolaire

Un ramassage scolaire est organisé par le Ministère des Transports. Ce ramassage est entièrement gratuit les enfants de moins de 12 ans.
Renseignements auprès de la Direction.

4. Règlement des études



1. Excepté pour les nouveaux élèves arrivant au mois de septembre, le choix du cours philosophique se fera début juin et ne pourra plus être modifié en début d'année scolaire.
2. Si les parents de M3 souhaitent que leur enfant suive un cours philosophique avec les élèves de primaire, ils doivent en faire la demande (sauf CPC).
3. Psychomotricité et éducation physique



a) ✎ Section maternelle : les enfants bénéficient de 2 périodes de 50 minutes de psychomotricité par semaine. Ce cours est donné par un professeur spécialisé et est dispensé dans la salle de gymnastique à l'école primaire. La classe de 3ème maternelle se rend chaque semaine à la piscine avec sa titulaire. Les élèves bénéficient sur place des cours d'un moniteur de natation.

b) ✎ Section primaire : les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires. L'élève ne peut en être dispensé que s'il possède un certificat médical justifiant cette interruption exceptionnelle.



Une tenue adéquate est exigée : T-shirt rouge, short bleu ou noir, sandales blanches placés dans un sac en tissu avec le nom, le prénom et la classe.

Les t-shirts au logo de l'école seront offerts aux élèves de P1, aux nouveaux élèves ou si le t-shirt devient vraiment trop petit. La récupération des t-shirts trop petits est souhaitable.

Des activités sportives extra-muros peuvent être organisées selon les informations reçues.



3. Des cours de néerlandais sont donnés de la 3^{ème} primaire à la 6^{ème} primaire par des professeurs diplômés à raison de 2 périodes par semaine.

Une période de 50 minutes d'éveil aux langues est donnée chaque semaine par le ou la titulaire de l'Accueil à la P2.
4. L'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace permettra à l'enfant d'avancer à son rythme par des activités adaptées à ses besoins.
5. L'équipe enseignante aura le souci de présenter à l'enfant des situations/défis adaptées à ses compétences en tenant compte des événements de son environnement affectif, social et culturel.
6. Les épreuves en fin de cycle (fin P2, fin P4, fin P6) se dérouleront dans le but de vérifier si toutes les compétences sont acquises et de déterminer la capacité des élèves à accéder au cycle supérieur. Elles sont également le point de départ d'éventuels ajustements. Fin de 6^{ème} A, l'élève, s'il réussit l'épreuve commune, reçoit un CEB (Certificat d'Etude de Base).
7. L'élève respectera toute consigne donnée et remettra ses travaux dans les délais demandés.
8. Journal de classe et pochette de communication pour la section maternelle sont paraphés (pour le jdc) chaque jour et constituent une liaison permanente entre les parents et l'école.
9. L'élève aura le souci de rendre des travaux toujours soignés, lisibles et pour la date fixée. Il veillera à être en ordre et à disposer du matériel nécessaire (cahiers, plumier,...). Des devoirs et leçons adaptés en fonction de l'année d'étude seront demandés quotidiennement.
10. Après une absence, l'enfant sera attentif à se mettre en ordre avec l'aide de ses pairs, du titulaire et de ses parents. Les feuilles distribuées seront à sa disposition en classe, le reste étant recopié (journal de la classe).
11. Des classes de dépaysement sont organisées une année sur deux en P1, P2, P3, P4, P5 et P6 dans le but de découvrir un nouvel environnement et permettre à l'enfant de découvrir une vie de groupe autre que celle de la classe. Une expérience extra-muros est prévue chaque année en 3^{ème} maternelle.
12. En décembre et fin juin, les parents rencontrent individuellement les enseignant (e) s primaires sur rendez-vous.

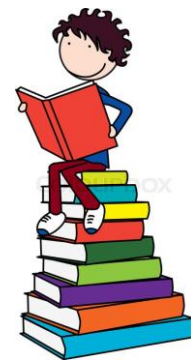
Pour les élèves de M1 à M3, cette rencontre aura lieu en janvier et pour les élèves d'Accueil en mai.

Il est évident que chaque enseignant(e) reste disponible pour une entrevue, à tout autre moment, avec les parents qui le souhaitent (sur rendez-vous).

13. Les traitements de logopédie ou médicaux empiétant sur les heures de cours font l'objet d'une demande d'autorisation.



5. Règlement de la bibliothèque



Le prêt de livres à la bibliothèque de l'école est gratuit.

Les enfants ont la possibilité d'emprunter jusqu'à 2 livres.

Le prêt est octroyé pour 2 semaines. Toutefois, si l'élève n'a pas terminé son livre (ou ses livres), le prêt peut être prolongé.

Les livres empruntés peuvent être ramenés à la maison, mais ils doivent être rendus pour la date fixée. Si l'enfant n'a pas ses livres le jour où il doit aller à la bibliothèque, il ne pourra pas prendre de nouveaux livres.

- Si un livre est perdu, il sera demandé le paiement de la valeur du livre neuf. Pas de remplacement spontané !

Si le livre est retrouvé après le paiement et dans un délai raisonnable (maximum la fin de l'année scolaire en cours), la bibliothécaire le remboursera pour autant qu'il soit en bon état et, qu'entre-temps, il n'ait pas été remplacé.

- Si un livre est abîmé :

→ si le livre est encore utilisable (encre, pages légèrement froissées, pliées, eau modérée, ...), l'enfant aura soit une remarque soit un « dédommagement » (montant inférieur à la valeur du livre) sera demandé en fonction de la gravité de la dégradation et aussi de la répétitivité.

→ si le livre est trop abîmé et, par conséquent, inutilisable, la valeur du livre neuf sera demandée et le livre détérioré sera rendu à l'enfant. Pas de remplacement spontané !

Remarque : tant que le paiement ou le dédommagement d'un livre perdu ou abîmé ne sera pas effectué, l'enfant ne pourra plus emprunter de livres.





6. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Notre projet d'établissement est élaboré en concordance avec

- les socles des compétences de la Communauté française de Belgique ;
- le décret « Missions » ;
- le décret « Ecole de la réussite pour les enfants de 2 ans 1/2 à 18 ans » ;
- le projet éducatif et le projet pédagogique du Pouvoir Organisateur ;
- les programmes (Maternel et Primaire) du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

➔ Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personnalité de chaque enfant.

1. Pratiquer un renforcement positif dans toutes les activités. Mettre en valeur les travaux des enfants sans oublier de les féliciter.
2. Faire prendre conscience à l'enfant de ses capacités et de ses points forts.
3. Permettre la participation de chaque enfant, la responsabilisation et la motivation des apprentissages, en se basant sur son vécu et ses besoins.
4. Refléter, par l'affichage de créations d'enfants et la décoration des classes, la succession d'événements de l'école où l'enfant est acteur.
5. Donner à l'enfant une part de parole importante en organisant, entre autres, des conseils de classe où chacun a droit à la parole. Le conseil de classe est la réunion de tous les enfants de la classe avec l'enseignante. Ensemble, on y gère la vie de la classe : charte de vie, organisation des responsabilités, répartition des tâches, des jeux, discussion des projets, ... C'est un lieu de gestion où l'on apprend à analyser, à comprendre, à prévoir, à planifier, à décider, à organiser, à apporter des solutions, à évaluer, ...

C'est un lieu où chaque enfant a sa place, où il est reconnu avec ses forces et ses faiblesses, et accepté avec sa personnalité, sa culture.

C'est un lieu où l'on accorde autant d'importance au groupe qu'à l'individu, l'un n'étant pas sacrifié au profit de l'autre. C'est un moment d'acceptation des différences des concepts, par exemple ceux de la liberté et de respect des autres.

Le conseil de classe n'est donc pas un tribunal où l'on cherche des coupables, mais un lieu où l'on apprend à se comprendre et s'entraider.

6. Présentation d'exposés afin d'apprendre à oser prendre la parole en public.

→ Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

1. Faire acquérir et développer des stratégies d'apprentissage et de compréhension, en variant les méthodes d'apprentissages.
2. Donner du sens aux apprentissages.
3. Promouvoir des actions concrètes impliquant des manipulations pour permettre à l'enfant d'accéder à l'abstraction.
4. Cibler les atouts et problèmes de chaque enfant afin de différencier les apprentissages.
5. Pratiquer l'évaluation formative afin de réajuster les apprentissages pour que chacun puisse évoluer à son rythme.
6. Adapter, dans la mesure du possible, les méthodes, les outils et les supports d'apprentissage pour les élèves en difficultés.
7. Assurer la continuité en créant des référentiels qui suivront l'élève et seront pour lui de véritables outils.
8. Organiser la liaison maternel-primaire par des activités collectives.
9. Se concerter régulièrement entre enseignants afin d'assurer l'unité pédagogique.
10. Prévoir des périodes pendant lesquelles les élèves en difficultés seront pris en charge par leur titulaire ou un autre enseignant.
11. Créer des groupes d'entraide entre enfants (tutorat).
12. Détecter, le plus tôt possible, les problèmes particuliers rencontrés par certains enfants (vue, ouïe, motricité, dyslexie, ...)
13. Faire appel et travailler avec des aides extérieures plus spécialisées.

14. Conscientiser les parents au soutien à apporter à leur enfant.
15. Apprendre à gérer son temps (contrats, journal de classe fait pour la semaine, ...).
16. Si la demande se présente, instaurer l'intégration d'élèves à besoins spécifiques.

➔ Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

1. Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et du patrimoine par des sorties, des visites, des rencontres avec des personnes ressources, ...
2. Accorder de l'intérêt à l'environnement proche, à la vie du quartier, de la commune et de ses alentours.
3. Organiser des rencontres, des visites avec des personnes d'autres cultures.
4. Sensibiliser les enfants aux médias (ex. : journal des enfants, journaux télévisés, ...) afin de développer l'esprit critique.

➔ Assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale.

1. Réserver une sollicitude équitable à chaque enfant.
2. Ne pas faire de distinction entre les élèves et faire de leurs différences des atouts pour chacun.
3. Créer un climat favorable à la motivation et à l'encouragement.

Que fait-on dans notre école ?

✓ Des animations culturelles :

- Activités musicales presque chaque semaine en maternelle (« Des clefs plein les poches ») et périodiquement en primaire avec « Les jeunesses musicales ».
- Activités artistiques
- Théâtre au Centre Culturel de Rixensart (une à deux fois par an).
- Visites de musées.
- Fréquentation de la bibliothèque de l'école tous les 15 jours.
- ...





✓ De l'éducation à la citoyenneté :

- Une école engagée, comme sa commune, dans l'Agenda 21.
- Tri sélectif dans chaque classe.
- Gardiens de la propreté.
- Sensibilisation au commerce équitable et à l'alimentation durable.
- Activité « Handistand »
- Nombreuses actions menées pour venir en aide à des personnes ou enfants en difficulté.
- Animation « Je connais ma commune ».
- Participation aux élections du Conseil Communal pour enfants.
- Conseils de classes et conseils d'école (direction + délégués de classes)
- ...



✓ De l'éducation aux médias :

- Utilisation d'ordinateurs portables
- Cyberclasse + tablettes
- Utilisation du TBI (tableau interactif) dans toutes les classes primaires et quatre en maternelle.
- ...



✓ De l'éducation à la santé :

- Animations sur l'alimentation, les fruits de saison, ...
- Animations Croix-Rouge, MEGA, PSE, ...
- Inscription au programme européen pour la promotion des fruits et légumes à l'école.
- Actions ponctuelles concernant l'hygiène, le respect du corps, la sécurité au sein de l'école (aménagement des cours de récréation), la sécurité à la maison et la sécurité routière.
- ...



✓ De l'éducation à l'environnement

- Collecte de piles.
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire et d'énergies.
- Chaque année, journée au jardin de Froidmont (pour les maternelles)
- Animations sur les insectes et la biodiversité, réalisation d'abris à insectes, de nichoirs.
- Ecole du dehors (chaque semaine pour toutes les classes maternelles/1 sem./2 en P4).
- Classes d'eau.
- ...



✓ Des activités sportives :

- Journées vélo, programme REVe (Pro Vélo pour P5 et P6).
- Participation à la journée « Cross à l'école ».
- ...



✓ De l'éveil aux sciences :

- L'initiative aux sciences ne vise à aucune prétention scientifique, mais propose de stimuler l'intérêt et la curiosité de l'enfant.
- Animations Cap Sciences (deux à trois animations par an).
- Expériences scientifiques
- ...



✓ Mais aussi ...



Une école ouverte aux parents

Les parents de l'école s'investissent régulièrement dans les projets en cours ou à venir.

Chaque classe a son ou ses délégués qui organise(nt) pratiquement chaque année une activité spécifique pour les parents et les élèves de la classe. Cette initiative permet aux nouveaux venus de très vite s'intégrer dans notre petite école familiale.

L'Association de Parents contribue activement à l'épanouissement de notre école (marche aux lampions, souper des parents, fancy-fair, ...).

Cette collaboration renforce ce côté familial tant apprécié de tous.

Merci à eux pour leur travail !



L'APEB vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire.

En tant que parent d'un enfant inscrit à l'école communale de Bourgeois, vous êtes de fait membre de l'APEB.

Mais qu'est-ce qu'une association de parents (A.P.) ?

Un groupe de parents dont les enfants fréquentent la même école, qui a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative, dans un esprit constructif et par un dialogue permanent, à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école.

L'A.P. suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information. Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de situations collectives.

En règle générale, l'A.P. ne s'occupe que des situations collectives et non des situations particulières. L'A.P. intervient lorsque plusieurs enfants sont concernés par une question, un problème,...

Au cas où l'A.P. est sollicitée pour des demandes personnelles, son rôle est d'encourager et de faciliter les contacts individuels entre parents, direction, enseignants, centre PMS,...

A côté de son rôle d'information, d'écoute, de médiation parfois, l'APEB joue un rôle d'aide et d'animation tout au long de l'année au sein de l'école.

En effet, comme tous les ans, l'APEB s'investit tant financièrement que humainement dans différents projets pour nos enfants.

Sur le plan de l'aide financière, l'APEB utilise les bénéfices qu'elle récolte chaque année afin de financer:

-  Les caisses de classe par la distribution d'un montant par enfant pour chacune des classes.
-  Le fonctionnement de la bibliothèque de l'école, au travers d'une aide mensuelle pour l'achat de livres, la souscription à différents abonnements et certains frais inhérents au fonctionnement de la bibliothèque.
-  La Saint-Nicolas des enfants pour laquelle l'APEB contribue à une partie en supplément de ce qui est fait par la Commune de Rixensart.
-  Certaines animations ou ateliers organisés pour les enfants.
-  Les sorties (visite au musée, à la ferme, voyage...) organisées pour nos enfants par l'école.

* Certains aménagements de l'école, tels que les jeux se trouvant dans la partie jardin de l'école maternelle ont été financés par l'APEB.

*...

Au niveau des festivités, comme chaque année, l'APEB participe à l'organisation totale ou partielle de plusieurs événements :

* La marche aux lampions.

* Le souper des parents.

* La fancy-fair pour laquelle l'APEB prend en charge l'organisation des stands de jeux (en collaboration avec les institutrices), la tombola, le bar, la nourriture etc.

A côté de cela, l'APEB est ouverte à toutes les propositions de projets que ce soit à l'initiative du Comité de l'APEB, mais aussi à l'initiative de l'équipe pédagogique, des parents ou des enfants.

Retrouvez-nous sur le site de l'école où vous retrouverez la Newsletter de chaque réunion ou n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail : associationparentsbourgeois@gmail.com

Et puis surtout, rejoignez-nous lors de nos réunions mensuelles.

8. Agenda des bulletins et rencontres (parents/ens.)

Voir « CALENDRIER 2026-2027 » envoyé par mail et posté sur le site de l'école.



9. Calendrier des congés scolaires



Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Fête de la Communauté française	Dimanche 27 septembre 2026
Vacances d'automne (Toussaint)	Du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Fête des morts	Lundi 2 novembre 2026
Jour de l'Armistice	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Mardi gras	Mardi 9 février 2027
Vacances de détente (Carnaval)	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027

Note : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques

Jeudi de l'Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été débutent le	Samedi 3 juillet 2027

